

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 & 24 AVRIL 2022

FABIEN ROUSSEL

Fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET, Secrétaire
générale

Paris, le 1^{er} avril 2022

Madame la Secrétaire générale, Chère amie,

Je vous remercie pour votre interpellation qui trouve une grande résonance avec les enjeux majeurs que je porte à travers ma candidature. En effet le « défi des Jours heureux » place en premier lieu les questions du monde du travail, dont la rémunération et l'emploi.

Dès novembre dernier, je m'exprimais pour saluer l'engagement des salariés et des agents publics, en première ligne pour assurer leurs missions essentielles pendant la période de pandémie. Cette période a de nouveau démontré la pertinence du service public, pour répondre aux besoins d'intérêt général, en s'appuyant sur des fonctionnaires citoyens, nombreux et qualifiés.

Mon organisation politique, comme vous le savez, a la fierté historique de compter les femmes et les hommes qui ont marqué les conquêtes démocratiques et sociales contenues dans le programme du Conseil national de la Résistance, programme des « Jours heureux » de l'époque, et complété par la réalisation du statut des fonctionnaires en 1946, sous l'égide de Maurice Thorez, ministre communiste, qui établit les principes d'indépendance, d'égalité et de responsabilité.

Puis, en 1983, c'est Anicet Le Pors, autre ministre communiste, qui étend le champ de la fonction publique aux agents territoriaux hospitaliers et de recherche, regroupant ainsi 20 % de la population active. Ce statut fédérateur des fonctionnaires leur garantit la liberté d'opinion et conforte la conception d'une fonction publique unique, avec des droits et des obligations communs à tous les agents.

C'est ce que j'entends rétablir et développer, notamment en mettant fin à la précarité des personnels. Les agents bénéficieront d'un pouvoir renforcé d'intervention, redéfini avec eux et leurs organisations syndicales, pour promouvoir les coopérations et le travail collaboratif. La conception du fonctionnaire citoyen, agissant dans l'intérêt général et disposant d'une marge d'appréciation, se substituera de cette manière à l'idéologie néolibérale qui détruit le service public.

Les lois de transformation de la fonction publique, NOTRe et MAPTAM seront abrogées ; la loi dite « 3DS » sera abandonnée, car elle ne vise qu'à accentuer les concurrences entre collectivités. Des assises de la démocratie territoriale seront réunies pour aller vers une nouvelle architecture territoriale, tout en assurant l'unicité des règles et lois qui régissent la

République et les services publics. L'un de ses objectifs sera d'accroître les prérogatives des collectivités. Une nouvelle étape de décentralisation sera mise en œuvre. Elle s'organisera dans le respect des principes d'unité et d'indivisibilité de la République, qui est la condition de l'égal accès de chacune et chacun aux mêmes droits sur l'ensemble du territoire.

Les dépenses publiques ne sont pas un coût, mais un investissement utile et nécessaire pour les populations et les territoires. Les dernières affaires, telles que les « cabinets conseils à 2 milliards d'euros » de la gouvernance Macron, dévoilées par la commission d'enquête parlementaire conduite par ma camarade la sénatrice Eliane Assassi, comme les 100 milliards d'évasion fiscale, démontrent une fois de plus que l'argent existe pour une politique de progrès audacieuse, en rupture avec les dogmes néo-libéraux. Nous irons ensemble chercher cet argent avec les mesures que je défends dans le programme des Jours heureux.

Nous appliquerons les mesures suivantes :

- le salaire minimum à 1 900 euros brut, et la reconnaissance des qualifications dans la grille de la fonction publique ;
- l'augmentation du point d'indice d'au moins 30 % et l'égalité salariale femmes-hommes ;
- le maintien et le renforcement de votre caisse de retraite, la CNRACL, et le retour au départ à la retraite maximum à 60 ans ;
- la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires ;
- l'abrogation de la loi dite « de transformation de la fonction publique », le maintien et le renforcement du statut ;
- la création de 500 000 emplois dans la fonction publique et les services publics ;
- la résorption de la précarité et la titularisation des précaires ;
- des droits décisionnels nouveaux pour les agents et leurs représentants.

Vous retrouverez tous les éléments du programme sur mon site Internet de campagne : https://www.fabienroussel2022.fr/objectif_1

Pour financer ces mesures, et plus largement pour assurer leurs missions au service des populations, les collectivités territoriales ont besoin de moyens nouveaux. Les propositions faites, en matière fiscale et financière, dans notre programme leur permettront de disposer de ces moyens. Je propose de rétablir les moyens correspondant réellement aux compétences transférées, notamment pour les communes et les départements qui ont subi des baisses de dotations et de véritables transferts de charges au cours des 20 dernières années. Je propose également de créer un nouvel impôt sur le capital financier des entreprises, intégralement reversé aux budgets locaux.

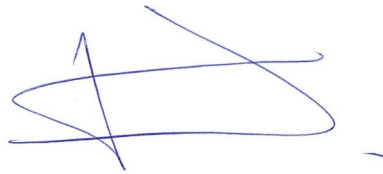
Régulièrement, lors de la construction de l'opposition parlementaire à la loi de transformation de la fonction publique, pour l'élaboration de revendications communes ou

des mobilisations contre les « 1607 heures », nos militants et responsables respectifs se sont retrouvés, c'est un acquis à développer.

En portant toutes ces propositions dans la campagne, des repères essentiels ont grandi, que le résultat des échéances électorales ancrera dans le pays pour les rendre incontournables dans les choix de demain.

Je suis d'ailleurs disponible pour poursuivre les échanges avec votre fédération sur tous ces sujets, au-delà des échéances électorales.

Dans l'attente, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Fabien Roussel